

Conditions générales de ventes de l'offre de formation de LJeConseils

par l'entreprise Leslie JULVECOURT/LJeConseils (Ci-après « les Conditions Générales de Vente), auto-entreprise au capital de 3 511.80 euros, dont le siège social est situé rue Marius Lacy, 97200 Fort-De-France et enregistré sous le numéro 97 97 02048 97 auprès du préfet de région de Martinique (ci-après «Leslie JULVECOURT/LJeConseils »).

Article 1 - Prestations vendues

Les actions de formation dispensées par Leslie JULVECOURT/LJeConseils rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Chaque formation dispensée par Leslie JULVECOURT/LJeConseils porte un numéro d'identification unique, une dénomination, un titre et un contenu.

La participation aux formations dispensées par Leslie JULVECOURT/LJeConseils implique de la part du prescripteur desdites prestations (ci-après dénommé « le Client) que ce dernier veille à ce que les participants inscrits possèdent bien les connaissances requises et/ou y répondent en termes de compétence pour pouvoir suivre les formations.

La vente des prestations de formation par Leslie JULVECOURT/LJeConseils est exclusivement s'adresse aux entreprises et aux particuliers. Les prestations vendues concernent la formation « inter » et « intra » entreprises des personnels de tous niveaux dans le domaine de la gestion, de la bureautique, de l'efficacité professionnelle, du management et de la communication.

Article 2 - Application des conditions générales de vente de prestations de formation – Durée

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à toute commande de formation passée par un Client auprès de Leslie JULVECOURT/LJeConseils, que ce soit pour des formations « inter-entreprises » ou « intra-entreprise », ou des offres spéciales décrites ci-après.

De même, le simple fait d'être présent en personne ou représenté, à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente pour la durée des relations contractuelles liées aux formations. Ainsi, la passation de commande ou l'assistance à une séance de formation vaut acceptation expresse et sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente, lesquelles prévaudront sur toutes autres conditions.

Celles-ci ne peuvent être modifiées que par un écrit signé par le Client et un responsable de Leslie JULVECOURT/LJeConseils dûment habilité à cet effet.

Le fait que Leslie JULVECOURT/LJeConseils ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 3 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les formations « inter entreprise » proposées par Leslie JULVECOURT/LJeConseils dans son catalogue en vigueur, ainsi qu'à toutes les formations « intra entreprise » définies pour un Client après validation conjointe sur le contenu, le format et la tarification proposée, par Leslie JULVECOURT/LJeConseils et le Client.

Article 4 - Dématérialisation des contenus.

Dans le cadre d'un engagement de Leslie JULVECOURT/LJeConseils pour l'environnement, les supports fournis pour les sessions de formation sont des dématérialisés.

Article 5 - Formations e-learning

Leslie JULVECOURT/LJeConseils accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses Modules figurant à la commande. Les factures sont émises à la commande.

Mise à disposition des Modules

L'ensemble des Modules, objet de la commande, sera mis à la disposition du Client, dans un portail e-learning, après acceptation de la commande.

Accès aux Modules

L'accès aux Modules est géré par les plateformes e-learning de Leslie JULVECOURT/LJeConseils.

Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des Apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail).

L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles.

Responsabilité

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

Leslie JULVECOURT/LJeConseils ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

Le Client s'engage à informer Leslie JULVECOURT/LJeConseils de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et mot de passe dès qu'il en a connaissance.

Durée de l'accès aux Modules

La commande prend effet à compter de la réception Leslie JULVECOURT/LJeConseils de l'acceptation par le Client de la commande.

Le Client dispose d'un délai spécifié dans la commande à compter de la livraison des Modules pour consommer les licences d'utilisation des Modules. Passé le délai spécifié dans la commande ou à défaut le délai de 3 mois à compter de la livraison de Modules ou en cas de consommation de l'intégralité des licences, la(les) licence(s) d'utilisation consentie au Client cessera(ont) immédiatement et le Client devra effectuer une autre commande.

Services Associés

L'acquisition de Licences Leslie JULVECOURT/LJeConseils e-learning via les plateformes Leslie JULVECOURT/LJeConseils comprend les services suivants :

- Mise en ligne du Campus Client
- Assistance technique des utilisateurs par e-mail
- Hébergement des données de formation par Leslie JULVECOURT/LJeConseils
- Maintenance corrective et évolutive

Article 6 - Validation de formation

Pour être prise en compte par Leslie JULVECOURT/LJeConseils, toute formation doit faire l'objet d'une validation par le Client par la signature du devis.

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Leslie JULVECOURT/LJeConseils fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à Leslie JULVECOURT/LJeConseils un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Si toutes les modalités de validation de la formation ne sont pas remplies à savoir la signature de la convention, des conditions générales de vente, du règlement intérieur pour les actions se déroulant dans le Centre de formation et le règlement de la formation selon les modalités définies dans l'article 10) au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation, Leslie JULVECOURT/LJeConseils s'octroie le droit de pouvoir la reporter ou l'annuler.

Une attestation de présence est adressée au Client au terme de la formation.

Article 6 - Organisation de l'action de formation

Lorsque les formations se déroulent dans l'enceinte de la structure du Client, celui s'engage à mettre à la disposition du formation l'ensemble des éléments nécessaires au bon déroulement de la formation (salle équipée d'un vidéo projecteur, tableau blanc ou paperboard etc).

Article 7 - Modification la demande l'action de formation – Annulation ou report

Leslie JULVECOURT/LJeConseils se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à ses programmes et prestations de formation ainsi qu'au planning de ses formations. Elle se

réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants et de supprimer un ou plusieurs titres de sa gamme de formations.

En cas d'annulation pour quelque cause que ce soit (indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, panne d'électricité, indisponibilité du système informatique, nombre de participants insuffisant, conflits sociaux, conditions météorologiques) la (ou les) formation(s) commandée(s) sera(ont) reportée(s) à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au Client.

En cas de modification du programme ou du planning de la ou des formations, comme en cas d'annulation des formations, Leslie JULVECOURT/LJeConseils s'engage à prévenir les Clients ayant commandé ces formations, ou directement les participants à ces formations désignés par le Client préalablement inscrits dans les plus brefs délais avant le début de la ou des formations concernées. Les Clients et/ou les participants pourront choisir une nouvelle date dans le calendrier des formations proposées.

Comme indiqué dans l'article 6, en l'absence de validation du Client de l'action de formation au moins 5 jours ouvrés avant le début de celle-ci, Leslie JULVECOURT/LJeConseils s'octroie le droit de pouvoir la reporter ou l'annuler sans dédommagement ni pénalité due au Client.

Toute annulation ou tout report d'inscription à une formation devra être signalée à Leslie JULVECOURT/LJeConseils par le Client lui-même, et non par les participants désignés par le Client pour la ou les formations commandées par courriel et doit être confirmée par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au 6 rue du Centre, route des Religieuses 97200 Fort-De-France.

Les conséquences financières des annulations et reports sont les suivantes :

- Tout report ou toute annulation intervenant plus de 5 jours ouvrés avant la date du début de la formation, la date prise en compte étant la réception du courrier recommandé avec accusé de réception dont il est fait état ci-dessus, ne donne lieu à aucun frais d'annulation ;
- Tout report ou toute annulation intervenant entre 2 et 5 jours ouvrés avant la date du début de la formation, la date prise en compte étant la réception du courrier recommandé avec accusé de réception dont il est fait état ci-dessus, donne lieu à une facturation par Leslie JULVECOURT/LJeConseils égale à 50 % du prix catalogue de la ou des formations commandées par le Client à titre d'indemnité forfaitaire à la charge du Client ;
- Toute formation annulée ou reportée la veille ou le jour même où elle débute sera due intégralement par le Client à Leslie JULVECOURT/LJeConseils à titre d'indemnité forfaitaire sur la base du prix catalogue.

Toute formation commencée sera due intégralement par le Client.

Article 8 - Prix

Les prestations de formation sont facturées au prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande de formation.

Le prix facturé par Leslie JULVECOURT/LJeConseils inclut la fourniture de la prestation de formation conforme aux exigences de qualité de Leslie JULVECOURT/LJeConseils (support de formation, moyens pédagogiques et d'accompagnement spécifiques)

Les frais de repas, ainsi que les frais de déplacements et d'hébergement des participants à la formation ne sont pas inclus dans le prix de la prestation de formation.

Article 9 : Facturation

Une facture sera établie et remise au Client par Leslie JULVECOURT/LJeConseils à l'issue de la formation pour tout Client inscrit.

Article 10 - Paiement – Modalités

Pour une inscription définitive, le client s'engage à régler avant le début de la formation, la totalité du prix de la prestation (exception faite pour les collectivités locales et les entreprises dont les formations sont prises en charge par un OPCA), et à défaut, pour les entreprises, au moins 30% du montant de la facture de la commande. Le solde est exigible dès réception des factures.

Ces modalités sont appliquées sauf accord préalable et écrit entre le Client et un responsable habilité de Leslie JULVECOURT/LJeConseils.

Dans le cas d'un financement par l'intermédiaire d'un OPCA, le Client devra le préciser de manière explicite sur son bulletin d'inscription. En outre, il lui appartient d'obtenir la prise en charge des formations commandées auprès de cet organisme. La prise en charge est exigée au premier jour de la formation. Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Dans le cas où cette prise en charge n'est pas obtenue pour quelque motif que ce soit avant le début de la participation du Client à la formation considérée, le Client devra s'acquitter des sommes dues auprès de Leslie JULVECOURT/LJeConseils et se chargera du remboursement auprès de l'OPCA dont il dépend.

Article 11 - Refus de commande

Dans le cas où un Client passerait une commande à Leslie JULVECOURT/LJeConseils, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s) selon les modalités définies dans l'article 7, le Centre de formation pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Article 12 - Paiement – Retard ou défaut

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce.

Le montant de ces intérêts de retard sera imputé de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais dus par Leslie JULVECOURT/LJeConseils.

Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris et notamment les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de Justice.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable d'un responsable habilité par Leslie JULVECOURT/LJeConseils. Tout

paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie exigible de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est plus récente.

Article 13 - Annulation

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 15 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la session de formation, 50% du montant de la formation sera facturée par Leslie JULVECOURT/LJeConseils à ce dernier.
- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 100% du montant de la formation sera facturée par Leslie JULVECOURT/LJeConseils à ce dernier.

Article 14 - Propriété Intellectuelle – Droits d'auteur

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable habilité de Leslie JULVECOURT/LJeConseils.

Le Client s'interdit d'effectuer toute copie de logiciels utilisés dans les stages de formation, à l'exception des exercices réalisés, à condition que les fichiers n'incluent en aucune façon des parties du programme protégé par un droit quelconque.

Le Client se porte fort du respect de ces interdictions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 15 : Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Lors de la participation aux séances de formation, le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de Leslie JULVECOURT/LJeConseils dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes.

Le Client se porte fort du respect de ces dispositions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 16 : Nullité d'une clause

Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions desdites Conditions Générales de Vente qui demeureront en vigueur entre Leslie JULVECOURT/LJeConseils et le Client.

Article 17 : Confidentialité des Données

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande.

Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Client doit adresser toute demande écrite à l'adresse du siège social de Leslie JULVECOURT/LJeConseils.

Article 18 : Litiges

Si une contestation ou un différend n'a pas pu être réglé à l'amiable, chaque partie demeurera maîtresse de recourir aux procédures de droit commun.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française.

Le Centre de formation

Le client

Date et signature

précédées de la mention « *Bon pour accord* »


LJeConseils
Leslie JULVECOURT
Rue Marius Lacy, Coridon
97200 FORT DE FRANCE
Tél 0696 954 834 - ljeconseils@gmail.com
SIRET 803 263 004 00010 - APE 8559 A